

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019
---	--

L'an deux mille dix-neuf et le vingt cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Madame Mireille REBECQ, 1ère Adjointe.

Présents : Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Claude CID, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY

Absents excusés ayant donné procuration : Jean ROQUE procuration à Mireille REBECQ, Bernadette CARDIN-MADERN procuration à Elise ROUBY, Danielle PONCET procuration à Florence HOSTAILLE, Roselyne BARANDE procuration à Gaston COUBRIS, Françoise BRUNET procuration à Gérard CASTANY, Rachid ABDOUCHE procuration à Marc VALETTE, Hervé MASSE procuration à Hélène GODET

Absente excusée : Catherine DUMAS

Absent : Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Pierre MONTEL

Le quorum étant atteint, Madame la 1ère Adjointe procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Elle énonce ensuite les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation :

Décision n°2019/22 : Construction en co-maîtrise d'ouvrage de 20 appartements locatifs sociaux, d'un cabinet médical, d'une maison d'assistantes maternelles, d'un relais d'assistantes maternelles et d'un restaurant des aînés à Toulouges – Avenant n° 1 au lot n° 1 Gros Oeuvre – Montant initial du marché : 184 051,80 € HT - Montant HT en plus-value de 9 164,60 € et en moins-value de 3 888,31 € HT, soit un nouveau montant total HT de 189 328,09 €.

Décision n° 2019/23 : Contrat de maintenance avec la Société LOGITUD SOLUTIONS pour le progiciel SUFFRAGE WEB – Gestion des Elections Politiques avec le REU, pour un montant forfaitaire de 330,10 € HT par an

Décision n° 2019/24 : Marché public : "Création d'une aire sportive de plein air ZAC Mas Puig Sec" - Attribution du lot n° 2 Espaces verts à CMEVE pour 90 795,78 € HT et du lot n° 3 "Aménagements" à KASO pour 119 426,60 € HT

Décision n° 2019/25 : Contrat annuel pour des travaux d'espaces verts année 2019 avec la Société ESAT L'ENVOL pour un montant total de 2 880,00 € TTC.

Décision n° 2019/26 : Restaurant scolaire et Centre culturel El Mil lénari – Etude de diagnostic génie climatique aéraulique et suivi de chantier – Mission attribuée au Bureau d'Etudes Bâtiment ECFE pour un montant de 11 640,00 € TTC

Décision n° 2019/27 : Marché public : Transformation et réhabilitation de la Villa Esparre – Déclaration des lots infructueux suivants : Lot 2 – Etanchéité (absence d'offre) Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures (absence d'offre) – Lot 10 Carrelage faïence (absence d'offre) Lot 11 : Ferronnerie (absence d'offre)

Décision n° 2019/28 : AUCUNE DECISION SUR CE NUMERO

Décision n° 2019/29 : Contrat de location du box de stationnement n° 35 Parking Co à M. Pascal LEMOINE du 1er juin 2019 au 31 mai 2025, pour un loyer de 99,91 € TTC

Décision n° 2019/30 : Conclusion d'un mandat de vente sans exclusivité avec l'agence immobilière TOULOUGES IMMO, pour la vente de l'immeuble sis 1 place de la Source : Prix de vente 160 000 € et une rémunération du mandataire de 8 000 € qui sera supporté par l'acquéreur.

Décision n° 2019/31 : Marché public : Transformation et réhabilitation de la villa Esparre – Attribution du marché : Lot 1 Gros œuvre : VILLALONGUE pour 34 000,00 € HT Lot 2 Etanchéité : lot infructueux Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieurs : lot infructueux Lot 4 : Isolation doublage : PLACALB pour 17 858,98 € HT Lot 5 : Electricité : SNE pour 17 137,99 € HT Lot 6 : Eclairage façade : SNE pour 3 971,47 € HT Lot 7 : Système intrusion alarme : ACTI PROTEC pour 1 987,16 € HT Lot 8 : Plomberie et VMC : Marc Plomberie pour 6 630,00 € HT Lot 9 : Climatisation : Marc Plomberie pour 12 370,00 € HT Lot 10 : Carrelage Faïence Revêtement de sol : Lot infructueux Lot 11 : Ferronnerie : Lot infructueux Lot 12 : Peinture intérieure et façades extérieures : Atelier OLIVER pour 29 081,00 € HT.

Décision n° 2019/32 : Convention avec le Conseil Départemental relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le collège « La Garrigole » de Perpignan pour l'année scolaire 2018-2019.

Décision n° 2019/33 : Refinancement d'une partie de la dette – Contrat de prêt auprès de la Banque Postale pour un montant de 577 916,65 €

Décision n° 2019/34 : Financement des investissements – Contrat de prêt auprès de la Banque Postale pour un montant de 500 000,00 €

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – Budget commune – décision modificative n°1

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'exécution du Budget Principal de la Commune, il convient de procéder à des opérations de ventilation de crédits en section d'Investissement, afin de rembourser une taxe d'aménagement relative à 2 permis de construire antérieurs au 1er janvier 2016.

Les permis de construire de ces pétitionnaires ont été modifiés, la taxe d'aménagement a été recalculée à la baisse et la commune en avait déjà perçu la totalité.

Le Trésor Public demande à la commune de reverser respectivement 224,07 € et 1 225,11 € à ces deux pétitionnaires, et c'est l'objet de cette décision modificative, car depuis le transfert de la compétence à Perpignan Méditerranée Métropole, cet article ne figure plus dans le Budget investissement de la Commune.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-243-822 : Vie des quartiers	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 450,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Vote pour à l'unanimité, les opérations de ventilation de crédits en section d'Investissement.

2 – Local n° 4 de l'espace Abelanet – Création d'un tarif de location

Mireille REBECQ, informe l'Assemblée que les futurs travaux de réaménagement de la place Abelanet vont nécessiter la démolition de quatre locaux commerciaux situés dans la galerie de l'espace Abelanet. Deux de ces locaux sont actuellement loués à Monsieur Henri GONZALEZ, dont le bail commercial court jusqu'au 31 août 2020.

Jean ROQUE a rencontré Monsieur GONZALEZ pour lui proposer de lui louer le local de l'actuel RAM, qui sera déplacé temporairement, à partir du 1er septembre 2019, dans une des classes situées sur le plateau sportif de l'école élémentaire.

Mireille REBECQ précise que Monsieur GONZALEZ a accepté cette proposition qui lui permettra de maintenir son activité commerciale à proximité de son ancien local, en coeur de ville.

A la question de Claude CID sur la superficie de ce local, il lui est répondu que ce local a une superficie totale de 66 m² dont 43,73 au rez-de-chaussée et 22,27 m² de mezzanine.

Ce local fera l'objet d'un nouveau bail commercial et l'actuel sera annulé par le biais d'un acte de résiliation amiable.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif de location du local n° 4 de l'espace Abelanet au tarif de 295,00 € par mois.

Vote pour, à l'unanimité

3 – Délégué à la Protection des Données Mutualisé – Convention avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales

Mireille REBECQ informe les élus que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il fournit un cadre de conformité modernisé, fondé sur la responsabilité, en matière de protection des données en Europe. Les délégués à la protection des données (DPD) sont au coeur de ce nouveau cadre juridique pour faciliter la conformité avec les dispositions de ce règlement.

En vertu du RGPD, l'ensemble des autorités et organismes publics ont l'obligation de désigner un DPD qui aura pour mission d'établir une politique de protection des données pour la Collectivité, et de s'assurer, entre autres, que les données collectées sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies. Cette fonction peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales a décidé de proposer ce service aux Collectivités et Etablissements du Département, pour lesquels l'application de ce règlement ne nécessite pas un agent à temps complet. Le coût, avantageux par rapport aux prestations privées, est fixé en fonction de la strate de population de la Collectivité.

Elle demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service mutualisé de délégué à la protection des données personnelles avec le Centre de gestion des Pyrénées-Orientales.

Cette prestation sera facturée 350,00 € par jour pour l'audit et ensuite 50,00 € de l'heure pour la phase d'accompagnement.

Vote favorable par 25 voix pour et 1 abstention.

4 – Toulouges Basket Association – Convention d'occupation du Centre Sportif Naturopole

Gaston COUBRIS, adjoint au sports, rappelle à l'Assemblée que la Ville avait consenti à l'association « USAT Basket » une autorisation d'occupation du domaine public du Centre Sportif Naturopole, pour le déroulement des matchs de championnat, U18 France, Minimes France, Occitanie et régional, Coupe de France ainsi que pour les entraînements.

L'association « USAT Basket » a été dissoute et une nouvelle association dénommée « Toulouges Basket Association » a été créée, dont l'objet social est de promouvoir la pratique du basket-ball et de réaliser des manifestations sportives dans ce domaine, au sein du Centre Sportif Naturopole.

A cette occasion, Gaston COUBRIS rappelle l'importance du travail des associations sportives, dans le développement du lien social. Il évoque le tournoi de football qui a eu lieu le week-end précédent, et l'investissement remarquable des bénévoles.

Il demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer une convention avec « Toulouges Basket Association », qui a pour objet de définir les modalités temporelles et financières de mise à disposition, pour la saison 2018-2019.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Société Fusion Sports – Convention d'occupation du Centre Sportif Naturopole pour l'organisation d'un stage de Basket-Ball

Gaston COUBRIS informe les élus, que la société FUSION SPORTS a sollicité la Commune pour la mise à disposition du Centre Sportif Naturopole, afin d'organiser un stage de basket-ball du 1er au 31 juillet 2019.

Claude CID intervient et signale sa désapprobation quant à cette mise à disposition à titre gracieux, compte tenu que le stage sera payant.

Gaston COUBRIS lui répond que la société assumera les dépenses en fluide (électricité, gaz, eau) générées par le stage, et que cette mise à disposition assurera des retombées pour le T. B. A, qui fournira les repas des stagiaires.

Laurent ROSELLO précise que cette société, créée par un ancien joueur de Toulouges permet de promouvoir le basket-ball au travers de ses stages, de susciter, pourquoi pas des vocations, et de faciliter les recrutements du T. B. A. Les jeunes sont occupés pendant une partie de l'été et l'impact sur la ville n'est pas négligeable.

Gaston COUBRIS demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Société FUSION SPORTS, qui définira les modalités temporelles et financières de cette mise à disposition.

Vote favorable par 25 voix pour et 1 abstention

6 – Raid Amazones 2019 – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Gaston COUBRIS informe les élus que Mesdames Valérie et Céline ONTENIENTE sollicitent une subvention exceptionnelle pour leur participation à la 20ème édition du RAID AMAZONES 2019 qui se déroulera du 11 au 20 octobre 2019 au Vietnam.

Il s'agit d'un trail féminin multisports doublé d'un volet humanitaire. En effet, chaque année les équipes féminines choisissent de soutenir une association de leur choix. Mesdames ONTENIENTE ont choisi d'oeuvrer pour l'association « LIGUE CONTRE LE CANCER ».

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300,00 € à Mesdames ONTENIENTE.

Vote pour à l'unanimité.

7 – Junior Association – Attribution d'une subvention exceptionnelle – participation à la cérémonie de la Nuit des Champions

Elise ROUBY, adjointe à la jeunesse, informe l'Assemblée que la Junior Association, est composée de jeunes de 12 à 17 ans dont l'objectif est de concrétiser un projet culturel, sportif, historique ou de loisirs, à Toulouges ou à l'extérieur. Les jeunes sont accompagnés par des animateurs qui les conduiront vers l'autonomie.

Cette association va apporter son aide technique lors de la manifestation de la Nuit des Champions prévue le vendredi 28 juin prochain au Centre Sportif Naturopole.

Elle propose au Conseil Municipal de lui attribuer, pour cette manifestation, une subvention de 300,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

8 – Junior Association – Attribution d'une subvention exceptionnelle – participation au voyage à Rome

Elise ROUBY informe les élus que depuis 2 ans la Junior Association participe à de nombreuses manifestations et activités sur la Commune, afin de financer l'organisation d'un voyage de 4 jours à Rome, début août 2019. Sept jeunes de l'association sont concernés par ce voyage.

Elise ROUBY, propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de 700,00 €, afin de participer au financement de ce voyage.

Vote pour à l'unanimité.

9 – Réalisation d'un local associatif pour le club de rugby à XIII – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil municipal a validé le contrat « Bourg-centre », qui met en œuvre le partenariat entre la Région, le Département, la Commune et la Communauté Urbaine, afin d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la commune vis-à-vis de son bassin de vie. Ce contrat met en avant les enjeux de la commune répartis en 3 thématiques : Démographie et logement, sport et culture, économie.

Concomitamment à la signature de son contrat, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, pour la réalisation du local associatif pour le club de Rugby à XIII

En effet, elle rappelle que dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la commune de Toulouges souhaite réaliser un local associatif dans l'enceinte du stade de rugby, situé Boulevard de Clairfont, en remplacement du local initial détruit pour agrandir l'école élémentaire. Ce local sera dédié à l'Association « Ecole Toulouges Canohès XIII », et accueillera son siège social.

Elle indique au Conseil municipal que le montant prévisionnel de cette opération a été arrêté à la somme de 226 227,00 € HT, et demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Vote pour, à l'unanimité.

10 – Création d'une aire sportive de plein air ZAC Mas uig Sec – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans la cadre du programme « aménagement et qualification des espaces publics »

Mireille REBECQ rappelle que dans sa séance du 18 décembre dernier, l'Assemblée municipale a validé le contrat territorial « Bourg-centre », qui met en œuvre le partenariat entre la Région, le Département, la Commune et la Communauté Urbaine, afin d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la commune vis-à-vis de son bassin de vie. Ce contrat met en avant ses enjeux répartis en 3 thématiques : Démographie et logement, sport et culture, économie.

Elle rappelle également que dans le cadre de ce contrat territorial "Bourg-Centre", le Conseil Municipal a, par délibération n° 2019/01/02 du 29 janvier 2019, pour l'opération "Création d'une aire sportive de plein air – ZAC Mas Puig Sec" autorisé le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, au titre du programme "Construction ou rénovation d'équipements sportifs".

Le service des Sports de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a instruit le dossier sur le seul volet de la piste d'athlétisme. Une subvention d'un montant de 8 080,54 € a été notifiée à la Commune.

Le Comité Technique du 17 avril 2019, qui réunissait des membres du Conseil Régional et de Perpignan Méditerranée a proposé à la Commune de déposer un nouveau dossier de subvention auprès de la Région qui concernerait les autres infrastructures de cette opération au titre du programme "Aménagement et qualification des espaces publics".

Il est demandé donc au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre du programme "aménagement et qualification des espaces publics".

Vote pour à l'unanimité.

11 – Création d'un poste d'Agent Social à 28/35ème et modification du tableau des effectifs

Mireille REBECQ informe l'Assemblée qu'un agent social actuellement à 21/35ème au sein de la crèche "la Claire Fontaine", a sollicité la commune pour une augmentation de son temps de travail.

Elle indique qu'à l'occasion de la création d'une classe à l'école maternelle Ludovic Massé à la prochaine rentrée scolaire, la municipalité a souhaité répondre favorablement à cet agent en portant son temps de travail à 28/35ème, et en lui demandant de rejoindre l'équipe des ATSEM.

Pour ce faire, il convient de créer un poste d'agent social à 28/35ème et de modifier le tableau des effectifs.

De plus, à l'occasion de la rentrée 2019/2020, une autre ATSEM verra également son temps de travail porté de 23h à 28h, comme elle en avait fait la demande précédemment.

Cette organisation permet de répondre favorablement à la demande d'augmentation de leur temps de travail de 2 agents, même si, effectivement, cela peut ne pas paraître satisfaisant, s'agissant de temps non-complet.

Claude CID intervient pour dire qu'il aurait préféré que ces 2 postes soient créés à temps complet et que les agents déposent une demande de temps partiel. C'est la raison pour laquelle, il votera contre.

Vote favorable par 25 voix pour et 1 voix contre.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,

Pierre MONTEL